



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-sixième session

Genève, 23-26 septembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-sixième session^{1,2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 septembre 2013, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la soixante-cinquième session.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
4. Convention sur la circulation routière (1968):
 - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules;

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.

- b) Permis de conduire;
- c) Approche pour un système sûr.
- 5. Convention sur la signalisation routière (1968):
 - a) Groupe d'experts de la signalisation routière;
 - b) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV).
- 6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1):
 - a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
 - b) Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant.
- 7. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2):
Aires de stationnement sécurisées.
- 8. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
- 9. Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015.
- 10. Questions diverses.
- 11. Dates de la prochaine session.
- 12. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/140.

2. Adoption du rapport de la soixante-cinquième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa soixante-cinquième session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/139.

3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé des derniers faits nouveaux dans le domaine de la sécurité routière. Le secrétariat fera le point des décisions importantes prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quinzième session (ECE/TRANS/236) et par le Comité exécutif au sujet de la réforme de la CEE (E/ECE/1468, annexe III). Il rendra également compte des manifestations qui se sont déroulées pendant la deuxième Semaine des Nations Unies pour la sécurité routière mondiale, en mai 2013, d'un atelier commun CEE/UIT sur les systèmes de transport intelligents et d'autres manifestations concernant la sécurité routière. Les délégations nationales et les organisations internationales pourront présenter au Groupe de travail des activités et initiatives nationales ou internationales relatives à la sécurité routière menées pendant la Semaine des Nations Unies pour la sécurité routière mondiale. Les délégations nationales sont également encouragées à

communiquer brièvement des informations actualisées sur les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à leur législation sur la circulation routière.

Documents: ECE/TRANS/236; E/ECE/1468 (annexe III).

4. Convention sur la circulation routière (1968)

a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Le Groupe de travail examinera les documents présentés par la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et la Suède (ECE/TRANS/WP.1/2013/3), par l'Allemagne (ECE/TRANS/WP.1/2013/4) et par la Fédération de Russie (ECE/TRANS/WP.1/2013/5). Ces documents portent sur la question de la conservation de la maîtrise du véhicule par le conducteur et la définition du «système d'aide à la conduite» (en particulier les articles 8 et 13).

Le Groupe de travail continuera également d'examiner les propositions d'amendement qui avaient été présentées à l'origine dans le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4. Pour faciliter le débat, le secrétariat a élaboré le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.2, qui contient les propositions d'amendement initiales relatives à l'article 25 *bis*, l'article 32, l'annexe 1, l'annexe 5 (par. 1 à 3) et au paragraphe 19 du chapitre II (les parties de texte supprimées sont barrées et les ajouts sont en gras), que le Groupe de travail n'a pas encore examinées et le «reste» du texte, qui a été provisoirement approuvé (sur la base des discussions tenues pendant les précédentes sessions). Le Groupe de travail sera invité à examiner les propositions d'amendement visant l'article 25 *bis*, l'article 32, l'annexe 1, l'annexe 5 (par. 1 à 3) et le paragraphe 19 du chapitre II et, si possible, à adopter les passages du document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.2 qui ont déjà été examinés.

b) Permis de conduire

Le Groupe de travail examinera une proposition concernant les solutions adaptées pour la reconnaissance mutuelle des permis de conduire, présentée par un groupe informel d'experts composé de représentants de la France, du Luxembourg et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (document informel n° 1).

c) Approche pour un système sûr

Pendant la session précédente, le Groupe de travail a examiné le document ECE/TRANS/WP.1/2013/1, qui porte sur la promotion d'une approche pour un système sûr. Pendant la soixante-sixième session, le Groupe de travail examinera une proposition élaborée par l'équipe spéciale informelle, présidée par la Suède, tendant à l'insertion d'une nouvelle partie sur une approche pour un système sûr dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) (document informel n° 2).

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2011/4, ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.2;
ECE/TRANS/WP.1/2013/3, ECE/TRANS/WP.1/2013/4,
ECE/TRANS/WP.1/2013/5; document informel n° 1;
ECE/TRANS/WP.1/2013/1; document informel n° 2.

5. Convention sur la signalisation routière (1968)

a) Groupe d'experts de la signalisation routière

Le secrétariat fera le point de la situation du nouveau groupe d'experts de la signalisation routière, notamment des résultats de la réunion tenue le 11 juillet par le Comité exécutif, pendant laquelle il était prévu d'envisager la création de ce groupe d'experts. Le Groupe de travail sera invité à adopter officiellement le document ECE/TRANS/WP.1/2013/2/Rev.1.

b) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV)

Le Groupe de travail poursuivra son examen de la proposition visant à modifier la Convention de 1968 sur la signalisation routière afin que les panneaux à message variable (PMV) soient pris en considération, élaborée par le groupe informel d'experts des panneaux à message variable (ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1). Le groupe d'experts informel présentera les résultats de ses travaux sur les pictogrammes et rendra compte des progrès obtenus s'agissant du questionnaire sur les panneaux à message variable. Les représentants des gouvernements sont encouragés à présenter et à partager leurs données d'expérience nationales sur la conception et la mise en œuvre de PMV.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2013/2/Rev.1; ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1.

6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Le Groupe de travail examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2013/6, fondé sur le document informel n° 2, établi pendant la session précédente du Groupe de travail, dans lequel figurent plusieurs études de cas réalisées par la Suède. Ce document est présenté en vue d'un amendement de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) tendant à l'ajout d'un instrument d'enquête multidisciplinaire sur les accidents.

b) Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant

Le Groupe de travail examinera le document informel n° 3, qui porte sur la proposition de mise en commun des données d'expérience, des enjeux, des interventions réussies et des travaux de recherche sur le manque d'attention au volant qui ont été communiqués par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et l'Italie.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2013/6; documents informels n° 2 et n° 3.

7. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

Aires de stationnement sécurisées

Le Groupe de travail examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2012/9, qui porte sur les aires de stationnement sécurisées.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2012/9.

8. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le secrétariat fera le point de la situation du nouveau groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau, notamment des résultats de la réunion que le Comité exécutif a tenue le 11 juillet 2013.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2011/6/Rev.1.

9. Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015

Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le Groupe de travail est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2014-2015, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2013/7.

10. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

11. Dates de la prochaine session

La soixante-septième session se tiendra du 4 au 6 décembre, à New Delhi. Les délégations souhaiteront peut-être prendre connaissance des informations logistiques générales sur la réunion, fournies dans un document qui figure à l'adresse suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2013/wp1/Logistical_info_rev.1.pdf.

12. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixante-sixième session.
